

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :  
48

Nombre de membres présents :  
46

Nombre de membres votants :  
47

Date de convocation :  
23/04/2026

Date d'affichage du procès-verbal :

**Etaient présents** : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.

**Absent représenté** : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.

**Absent excusé** : G. LEBARBENCHON.

Numéro de délibération :  
1705 - 2026-04-29

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche (SDIS 50) : Election des représentants**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche (SDIS 50) est un établissement public administratif qui assure la gestion administrative et opérationnelle des centres de secours de la Manche.

Le SDIS 50 est géré par un conseil d'administration composé de 22 membres dont :

- 14 représentants du Département
- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants des EPCI ou des communes compétentes en matière d'incendie.

La réforme de la carte des EPCI (faisant suite à la loi NOTRe de 2015) a conduit à regrouper beaucoup d'EPCI et à fusionner un certain nombre de communes.

Par ailleurs, progressivement, la contribution communale a été versée par l'EPCI. Parmi les 8 EPCI que compte le Département, 7 sont désormais contributeurs auprès du SDIS ; seule la CCBDC fait exception.

Le rythme des réunions est de l'ordre de 5 par an. Elles se tiennent à l'état-major du SDIS à SAINT-LO, généralement le mercredi de 14h30 à 16h30, sauf circonstance particulière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au conseil d'administration du SDIS de la Manche :
  - **membre titulaire** : Monsieur Xavier GRAWITZ
  - **membre suppléant** : Monsieur Carles DUPONT

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN, le 29 avril 2026  
Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,

Ludovic SPIERS